

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du vendredi 13 septembre 2019

### Présents :

ALLIAN Anne Lise	DENANTE Pascale	METTLER Denis
BENHAMOU Éric	DIDIER Francis	ORTEGA Raphaël
BOULET Philippe	GAUTIER Christine	PERONNET Dominique
BOUZRAR Maryvonne	GOUTTENOIRE Corinne	PONTABRI Pierrette
BUI XUAN Yves	LAUFFENBURGER Patrick	SEVE Patrice
CHEREAU Franck	LAURENCE Bernardina	VENET Gilles
DALLERAC Francis	MARMION Chantal	
DELPEYROUX Pierre	MECHAIN Georges	

**Membre de droit :** CHARRE Dominique (DTN)

**Invités :** AKRAM Najib, ROMAN Franco, RAVASSAUD Raymond.

### Absents Excusés :

BELRHITI Catherine  
CHEVALIER Michel  
DUMONT Gamra

Le Président ouvre la séance à 17h00.

## 1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 12 JUILLET 2019

---

Le procès-verbal est proposé au vote du Conseil d'administration.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 12 juillet 2019 est adopté l'unanimité.

## 2- SUJETS D'ACTUALITE PRESENTES PAR LE PRESIDENT

---

Le président informe les membres du conseil d'administration de la démission de M. Jean-Paul Bobillier de son mandat de membre du conseil d'administration mais également de ses mandats au sein de la ligue régionale Bourgogne Franche Comté et de la ZID Franche Comté.

### 1. Tokyo 2020 :

Les membres du conseil d'administration se voient présenter le dossier réalisé par l'agence officielle en charge du transport, de l'hébergement et de la billetterie pour les Jeux Olympiques de 2020 à Tokyo. La billetterie sera ouverte au public le 19 septembre 2019.

Les tarifs sont extrêmement élevés. Il faut compter entre 4 500 et 5 000 € par personne pour les 5 jours de la compétition karaté.

Le président souligne l'importance de la communication sur l'organisation du TQO.

## 2. Actualités internationales :

Tous les présidents de comités départementaux ont reçu les ceintures « belt of hope » qu'ils doivent remettre aux parlementaires de leur circonscription géographique. Un point plus détaillé sera réalisé demain lors du colloque, mais d'ores et déjà, toutes les informations et les actions réalisées sont sur le site internet « Paris 2024 ». Les présidents qui n'ont pas ou ne peuvent pas réaliser la démarche souhaitée seront invités à renvoyer à la fédération les éléments reçus. Cette dernière se chargera de les adresser aux parlementaires concernés.

L'objectif est de continuer à rester mobilisé sur cette question en attendant les Jeux Olympiques de 2020 et en espérant y obtenir de bons résultats.

Une réunion doit être organisée avec l'association des Maires. De même, un courrier sera adressé à tous les candidats déclarés à la Mairie de Paris.

## 3. Gouvernance du sport – modifications statutaires :

L'idée avancée de l'élection du président de la fédération directement par les clubs semble être abandonnée. La fédération maintient donc en l'état fonctionnement.

Le projet de modification des statuts est présent dans les dossiers distribués aux membres du conseil d'administration. Il avait déjà été présenté lors du dernier conseil d'administration.

Le projet principal est l'intégration des organismes à but lucratif au sein de la fédération.

Avec la mise en place de l'agence nationale du sport, le traitement des dossiers de demande de subventions, anciennement CNDS, sera désormais réalisé par les fédérations. Il appartiendra à la fédération de déterminer la répartition du montant de la subvention (équivalente au montant de l'année précédente) entre les différents acteurs que sont les organismes déconcentrés et les clubs.

L'année 2020 étant électorale, une présentation du calendrier électif sera réalisée lors du colloque. L'idée est que les élections des représentants des clubs au sein des comités départementaux se fassent entre le 1<sup>er</sup> juin 2020 et le 31 août 2020. Les dirigeants des organismes déconcentrés devront être renouvelés au plus tard le 31 octobre 2020.

## **3- INTERVENTION DU DTN**

---

Le DTN présente la sélection pour les championnats du monde de jeunes, qui doit se dérouler au Chili.

Le DTN a reçu un mail assez critique de la part d'un entraîneur de club. Toutefois, le DTN rappelle que des critères de sélection ont été établis et qu'ils n'ont reçu aucune remarque.

L'une des critiques porte sur le fait que toutes les catégories ne sont pas représentées. Mais le DTN présente le calendrier international assez fourni pour les jeunes pour qu'ils puissent démontrer leur capacité à l'échelon international en dehors d'un championnat du Monde ou d'un championnat d'Europe. Ainsi, les catégories dépourvues de sélectionné s'explique par le fait que les compétiteurs de ces catégories n'ont pas démontré une motivation suffisante.

L'autre critique concerne la non sélection de M. Kanagasingam au profit de M. Berthon. Cependant, le DTN présente en détail le parcours de sélection des intéressés et justifie ainsi la décision. Celle-ci n'est en aucun cas malhonnête et la probité des entraîneurs ne peut être remise en cause.

Le DTN annonce également que deux cadres d'Etat ont demandé leur mutation, M. Richetti et M. Guichard.

#### **4- ADOPTION DES DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES**

---

L'évolution pour cette saison des directives techniques nationales concerne principalement l'accroissement des ETR avec les responsables des disciplines associées.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité les directives techniques nationales.

#### **5- INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL**

---

Après quelques changements à la direction du service comptabilité, celui-ci retrouve désormais de la sérénité. Il est désormais accompagné par le cabinet KPMG dans ses missions. Damien Mairesse sera également présent pour assister le service.

Actuellement, nous sommes en plein préparatif du bilan et les factures du mois de juillet et août sont en train d'être traitées.

Nous devrions être à l'équilibre pour le résultat de l'exercice 2018/2019. Il faudra être extrêmement vigilant sur l'exercice à venir du fait principalement de l'organisation du TQO.

#### **6- ADOPTION DES MODALITES FINANCIERES**

---

Les modifications apportées aux modalités financières relèvent de la prise ne compte des résolutions votées lors de la dernière assemblée générale.

En outre, il a été précisé que la mise ne place d'une billetterie payante sera également possible pour les opens et qu'elle concerne toutes les disciplines.

Le nouveau document reprend aussi le nouveau circuit de la vente des passeports.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité les modalités financières, en tenant compte des corrections demandées.

#### **7- COMPOSITION DE LA COMMISSION FINANCIERE**

---

Après présentation de la proposition de la commission financière, le conseil d'administration approuve à l'unanimité la composition de la commission financière, après un vote à bulletins secrets.

La nouvelle composition de la commission financière est donc la suivante :

Président de la FFKDA

Trésorier de la FFKDA

Trésorier adjoint de la FFKDA

DTN de la FFKDA

Philippe DHERBECOURT

Annick DIQUELOU

Philippe LEPAON

Franck VALENTI

#### **8- PASSEPORT SPORTIF**

---

Conformément à la circulaire diffusée, les passeports sportifs seront désormais vendus par les comités départementaux. Ils pourront se les procurer auprès de la boutique fédérale.

## **9- ADOPTION DES REGLEMENTS DES COMPETITIONS, DE L'ARBITRAGE ET DES FORMATIONS**

---

Après avoir pris connaissance de ces règlements, M. Benhamou Éric s'interroge sur la possibilité d'avoir un diplôme certifiant pour le krav maga.  
Il semble possible de mettre en place une formation continue en la matière.

Mme Peronnet Dominique s'interroge sur la valeur du DAF puisque ce diplôme n'est plus nécessaire pour s'inscrire au DIF.

Il a été constaté que beaucoup de titulaires de DAF ne se présentent pas au DIF et donc il semblait opportun de séparer les deux formations.

Suite à ces échanges, le conseil d'administration adopte à l'unanimité les règlements des compétitions, de l'arbitrage et des formations.

## **10-DECOUPAGE ET MISSIONS AU SEIN DE LA LIGUE REGIONALE AUVERGNE RHONE-ALPES**

---

Les missions de la ZID Rhône-Alpes sont confiées aux comités départementaux du Rhône et de l'Isère.

Concernant la ligue régionale, le nouveau président élu est M. Achache Abdel.

Le jugement du Tribunal implique clairement la responsabilité des dirigeants dans le détournement de fonds subi par la ZID Rhône-Alpes et la ligue régionale Auvergne Rhône-Alpes.

Le conseil d'administration valide à l'unanimité ce fonctionnement.

## **11- DETERMINATION DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT POUR LA SAISON SPORTIVE 2019/2020**

---

Dans le cadre d'une étude de la rémunération des salariés réalisée par le secrétaire général et le trésorier, ces derniers ont demandé au président s'il accepterait une évolution de sa rémunération. Le président s'y est opposé.

Ainsi, et en l'absence de l'intéressé, pour la saison 2019/2020, il est proposé de maintenir une rémunération identique à celle déclarée lors de la dernière AG, à savoir une rémunération annuelle brute d'un montant de 61 200 € (soit 4 343 € brut par mois), avantage en nature compris correspondant à une retenue sur salaire d'environ 8 900 €/an (soit une retenue mensuelle de 756,60 €) en contrepartie de l'hébergement dont le président dispose.

Le conseil d'administration valide à l'unanimité cette proposition.

## **12- QUESTIONS DIVERSES**

---

Aucune remarque ou question diverse n'étant formulée, la réunion du Conseil d'administration se termine à 19h.

Le Président  
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général  
Philippe BOULET